

2016_CT2_128

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association EMMAÜS

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole d'Aix - Marseille - Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

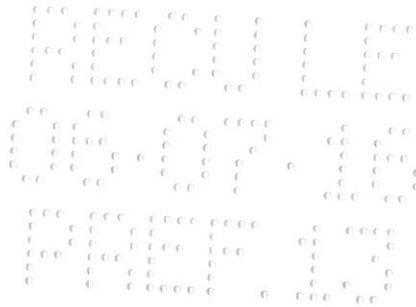
Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets / Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 23 juin 2016

06_3_04

■ Attribution d'une subvention à l'association EMMAÛS

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix - Marseille - Provence

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, Eau et Assainissement

■ Séance du 30 juin 2016



■ Attribution d'une subvention à l'association EMMAÛS

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Les structures de réemploi sont des acteurs performants de cette politique et la Communauté du Pays d'Aix avait décidé de favoriser leur émergence en mettant en place un fond de subvention spécifique pour les structures de réemploi, présenté et voté au Bureau communautaire du 26 septembre 2013 et ajusté par délibération de Bureau communautaire du 10 juillet 2015.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs approuvée par délibération 2015_B545 du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 a été signée avec l'association, pour une durée de cinq ans.

Sur la base des dispositifs d'aide délibérés, les montants dus et versés à l'association au titre de son activité de réemploi sont repris dans le tableau de synthèse ci-dessous.



	Montant du	Montant déjà versé	Solde à payer en 2016 (pour la période 2015)
Année 2015 (janvier à octobre)	50 000 €	22 750 €	27 250 €

Pour l'année 2015/2016 (novembre à octobre), l'association EMMAÛS a sollicité la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour le versement d'une subvention de 40 000 € estimée sur la base des tonnages prévisionnels 2016, réemployés et valorisés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération 2013_B433 du Bureau communautaire de la CPA du 26 septembre 2016 approuvant la création d'un fonds de subvention à destination des structures de réemploi positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération 2015_B367 du Bureau communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 approuvant l'évolution du dispositif d'aides aux structures de réemploi positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération 2015_B545 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 approuvant l'établissement d'une convention d'objectifs ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 20 juin 2016 ;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Il est décidé de procéder au versement d'une subvention à l'association EMMAÛS d'un montant de 40 000 € pour l'année 2016 (période de novembre 2015 à octobre 2016).

Ce montant prévisionnel sera ajusté au regard des tonnages effectivement réemployés et valorisés et des conditions de calcul détaillées dans la convention d'objectifs approuvée par délibération.

Les modalités de versement sont fixées dans la convention d'objectifs approuvée par délibération.



Article 2 :

Il est décidé de procéder au versement de 27 250 € correspondant au solde de 2015 calculé selon le dispositif prévu dans la convention d'objectifs et au vu du bilan d'activité 2015 de l'association (pour la période de janvier à fin octobre 2015).

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix qui présente les disponibilités nécessaires.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Déchets

Roland MOUREN



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

N°

Attribution d'une subvention à l'association EMMAÛS

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Les structures de réemploi sont des acteurs performants de cette politique et la Communauté du Pays d'Aix avait décidé de favoriser leur émergence en mettant en place un fond de subvention spécifique pour les structures de réemploi, présenté et voté au Bureau communautaire du 26 septembre 2013 et ajusté par délibération de Bureau communautaire du 10 juillet 2015.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs approuvée par délibération 2015_B545 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 a été signée avec l'association, pour une durée de cinq ans.

Sur la base des dispositifs d'aide délibérés, les montants dus et versés à l'association au titre de son activité de réemploi sont repris dans le tableau de synthèse ci-dessous.

	Montant du	Montant déjà versé	Solde à payer en 2016 (pour la période 2015)
Année 2015 (janvier à octobre)	50 000 €	22 750 €	27 250 €

Pour l'année 2015/2016 (novembre à octobre), l'association EMMAÛS a sollicité la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour le versement d'une subvention de 40 000 € estimée sur la base des tonnages prévisionnels 2016, réemployés et valorisés.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association EMMAÛS

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016